ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord et Indochine

Question écrite n° 17922

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les bénéficiaires du fonds de solidarité. Il lui demande, département par département, le nombre d'anciens combattants en Afrique du Nord d'une part, d'anciens combattants d'Indochine d'autre part, bénéficiant du fonds de solidarité en distinguant ceux qui perçoivent l'allocation différentielle et ceux qui ont opté pour l'allocation de préparation à la retraite à la date du 31 décembre 1998. Il souhaite connaître également le montant moyen des allocations versées et les crédits réellement consommés en comparaison des prévisions budgétaires pour le fonds de solidarité.

Texte de la réponse

Les renseignements demandés par l'honorable parlementaire établis au 31 décembre 1997 concernant le nombre d'allocation différentielles du fonds de solidarité (AD) et d'allocations de préparation à la retraite (APR) versées aux anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine en situation de chômage, ainsi que le montant moyen des allocations et la consommation des crédits sont indiqués dans les tableaux ci-joints. Il convient de noter selon une étude réalisée en septembre 1997 que 0,35 % de ces allocataires étaient titulaires d'une carte du combattant au titre de leur participation à la guerre d'Indochine.Nombre d'allocataires en paiement au 31 décembre 1997

Données clés

Auteur : M. Yves Nicolin
Circonscription : Loire (5e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17922
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4195
Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4567